



Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5

MÉMOIRE DE

**L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC
BAIE-COMEAU INC**

PRÉSENTÉ

**AU COMITÉ DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

COUVERTURE	1
TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE ET MANDAT	3
INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE COURTAGE	5-6
PORTRAIT DU CAMIONNEUR ARTISAN	6-7
PORTRAIT DE L'ORGANISME DE COURTAGE	7-8
EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ DU CAMIONNEUR	8
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	8-9
CONCLUSION	10

PRÉAMBULE

L'Association des Transporteurs en vrac de Baie-Comeau inc. remercie les membres du comité du bureau des audiences publiques de lui offrir l'opportunité de présenter ses commentaires et ses appréhensions sur le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5.

Lors de cette présentation, l'Association des Transporteurs en vrac de Baie-Comeau a l'intention de démontrer l'importance du projet de l'amélioration de cette route, pour toutes les retombées économiques régionales qu'elle apportera à ses camionneurs artisans.

Ce qu'elle apportera pour le camionnage en général est des retombées à court, mais aussi à long terme pour le camionnage en vrac. Cette présentation servira également à démontrer que ce projet, tant convoité par la région de la Manicouagan est essentiel.

MANDAT

L'Association des Transporteurs en vrac de Baie-Comeau inc., aux noms des cinquante-sept (57) membres de notre secteur de la région de Manicouagan, s'est vue confier le mandat de préparer et de présenter un mémoire devant les audiences publiques, lors de ses auditions se rapportant au projet de l'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5.

INTRODUCTION

Dans le feu de l'action, ce n'est pas toujours évident de prendre des décisions, voir les bonnes décisions. C'est pour cette raison que l'association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau inc. croit en la pertinence de présenter ce mémoire afin d'aider les mandataires du bureau des audiences publiques à orienter nos décideurs dans la bonne direction.

En premier lieu, il est important de souligner que le camionnage en vrac a déjà connu de meilleures années. L'étranglement budgétaire de nos administrateurs publics et la dérèglementation du transport de vrac en 2000 sont des éléments qui ont passablement détérioré les conditions de vie de plusieurs familles dont le revenu dépend du transport de matière en vrac.

Vous comprendrez certainement l'importance pour les camionneurs de la région de Manicouagan de faire changer cette situation en mettant tout en œuvre pour que des projets comme l'amélioration de la route 389, entre Baie-Comeau et Manic 5 se réalisent.

Dans le présent mémoire vous trouverez en premier lieu la présentation de l'organisme de courtage, l'efficacité et la rentabilité du camionneur artisan qui prône la fragmentation des appels d'offres et à la participation des travaux. En conclusion, les suggestions et recommandations de l'Association des Transporteurs en vrac de Baie-Comeau inc.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE COURTAGE

L'Association des Transporteurs en vrac de Baie-Comeau inc. a pour mission de représenter et défendre l'ensemble des abonnés, titulaires de permis pour le transport de matières en vrac, de les soutenir dans l'exploitation profitable de leurs entreprises de transport, notamment par l'amélioration du camionnage en vrac, par l'établissement d'avantages sociaux et par l'organisation de services.

Cet organisme regroupe au-delà de cinquante-sept (57) propriétaires de camions et est dirigé par un conseil d'administration.

L'organisme de courtage de la région Manicouagan, également à but non lucratif, couvre les zones Betsiamites à Baie-Trinité, et de Baie-Comeau à Fermont. Ils sont détenteurs d'un permis de courtage délivré en vertu de la loi du Ministère des Transports.

Afin de rendre plus équitable la répartition des deniers publics, le gouvernement du Québec a adopté en chambre (17 décembre 1999) la Loi 89 qui remplace le règlement sur le camionnage en vrac. Cette loi permet de confier d'une façon privilégiée les travaux de génie civil et de voirie d'un organisme public aux détenteurs de permis de courtage en vrac.

La commission des transports du Québec tient et met à jour un registre de camionnage en vrac dans lequel sont inscrits les exploitants de véhicules lourds visés dans le marché public. Ce registre a pour but de regrouper ceux qui ont accès aux secteurs de travail confiés de façon privilégiée par un organisme public.

Pour demeurer inscrit au registre, l'exploitant de véhicules lourds doit s'abonner au service de courtage d'un titulaire d'un permis de courtage qui a comme fonction principale fonction de confectionner une liste de priorité d'appels dans laquelle tous les premiers camions ont priorité sur les deuxièmes et ainsi de suite.

Cette liste de priorité d'appels donne priorité à celui qui a accumulé le moins de temps de travail avec son premier camion dans la liste précédente.

Le titulaire d'un permis de courtage dessert un territoire dont les limites sont définies par la Commission des transports du Québec. On retrouve ces limites de courtage accessible aux exploitants de véhicules lourds qui ont leur principal établissement dans l'une des régions tel que constitué en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec.

Advenant un manque de camions à l'intérieur d'une zone, le courtier doit faire appel à un autre courtier de zone, soit Forestville, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre.

Finalement, l'Association nationale des camionneurs-artisans inc. (ANCAI) regroupe tous les organismes de courtage du Québec. La mission de l'ANCAI est également de défendre les droits et les intérêts de tous ses membres au Québec, c'est-à-dire des camionneurs- artisans ou propriétaires. L'ANCAI se fait le porte-parole de tous les transporteurs en vrac auprès des autorités gouvernementales, des organismes patronaux et de plusieurs entreprises privées associées à cette grande industrie.

PORTRAIT DU CAMIONNEUR ARTISAN

Le camionneur membre des associations titulaires d'un permis de courtage en vertu de la Loi sur les transports du Québec participe directement à l'activité économique de sa région ;

Ce camionneur fait partie d'une organisation réglementée par la Commission des transports du Québec dont la base est l'équité et le règlement sur le transport en vrac.

En vertu de cette réglementation, le camionneur membre des organismes de courtage travaille de façon sécuritaire puisqu'il est tenu de faire des inspections mécaniques régulièrement, des vérifications avant départ, des rondes de sécurité journalières et de détenir tous les permis attestant qu'il a les compétences requises pour travailler avec ce genre de véhicule.

Le camionneur membre des organismes de courtage est soumis, de par son appartenance à l'association, à des règles strictes constituées par un code de déontologie, des règlements généraux et un contrat d'abonnement qui sont approuvés par la Commission des transports du Québec. Ces règles sont axées sur le professionnalisme.

Grâce au système de répartition que lui offre l'organisme de courtage, le camionneur membre des organismes de courtage garantit l'intégrité des donneurs d'ouvrage en éliminant les allégations possibles de favoritisme ou de patronage;

Nous avons participé à la réalisation de plusieurs projets donc la Toulnostouc en 2002, projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin en 2008, pavage et réfection de deux tronçons du km 315 au km 400 sur la route 389 en 2012, démontrent sans aucun doute la nécessité pour la région d'avoir et de maintenir une flotte de camions disponible et suffisamment importante pour combler les besoins d'une demande exceptionnelle en cas de sinistre, de tempêtes, de grands travaux économiques ou de tout autre événement majeur;

PORTRAIT DE L'ORGANISME DE COURTAGE

L'organisme de courtage peut en tout temps (24/24) répondre à toute demande de transport dans un court délai;

L'organisme de courtage dispose de par son réseau régional secteur Manicouagan de 57 camions et d'environ 125 camions répartis entre Forestville, Sept-Îles et Havre-St-Pierre et d'une banque au niveau provincial de plus de 4 500 camions;

L'organisme de courtage a la responsabilité de négocier et de conclure des ententes, s'il y a lieu. Par contre, l'organisme de courtage ne peut, de par la réglementation, soumissionner sur un projet en appel d'offres;

L'organisme de courtage de Baie-Comeau dispose d'un personnel expérimenté et compétent pour faire face à n'importe quelle situation;

L'organisme de courtage est une association à but non lucratif qui vit de la contribution de ses membres. Sa mission n'est pas de faire des profits, mais bien de répartir le travail et les gains équitables entre ces membres et de favoriser l'exploitation des petites entreprises de transport sur son territoire;

L'organisme de courtage est structuré pour répondre rapidement et professionnellement à toutes demandes administratives. Elle offre un service de facturation unique et la répartition de paiement entre ses membres;

L'organisme de courtage dispose d'équipement et de logiciels informatiques à la fine pointe de la technologie ainsi que du personnel nécessaire pour répondre à tous les besoins d'informations;

EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ DU CAMIONNEUR

Le camionneur en vrac est exclu du décret de la construction. Il peut donc finalement concurrencer ceux qui doivent payer leurs opérateurs à des tarifs horaires 30 % à 40% plus élevés sur les chantiers régis par la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction. (C.C.Q.).

Les camionneurs en vrac des organismes de courtage disposent de la carte de sécurité relative aux exigences en santé et sécurité sur les chantiers de construction.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Nos membres trouvent leur travail dans l'excavation, la construction des routes, le transport de l'abrasif, du sel de déglacage, le transport de bois et du bitume lors des travaux de pavage. Il en va de soi que ce mégaprojet est d'une importance capitale pour leur survie.

Ces investissements sont primordiaux pour la survie de nos membres dans un proche avenir, particulièrement où la croissance économique régionale, depuis quelques années, est presque inexistante.

L'ensemble de nos camionneurs membres de nos organismes prône certaines revendications :

- Que les entreprises régionales touchées doivent décrocher le maximum de contrats de construction de ce projet.
- La possibilité de fractionner le chantier pour permettre à plus d'entreprises régionales de soumissionner sur les contrats.
- De garantir la diversification des investissements du promoteur afin de pouvoir maximiser les retombées économiques locales pour l'ensemble des camionneurs régionaux.

Nul besoin d'avoir de grandes notions d'économie pour savoir que plus les investissements d'un projet sont répartis à l'intérieur d'une région, plus les retombées économiques sont importantes pour cette dernière.

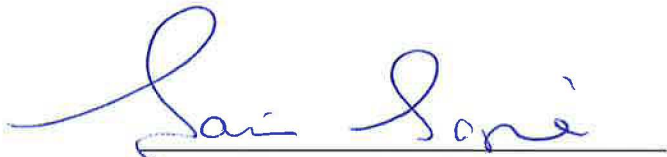
Il apparaît évident que la grande majorité des acteurs économiques de la région et dans le but d'assurer le maximum de retombées économiques locales qui toucheraient directement les gens du milieu.

Il est clair que par la nature même de l'organisme de courtage qui est de répartir équitablement les réquisitions de transport entre ses membres, de garantir plus de travail pour les camionneurs en vrac synonyme de garantir plus de retombées économiques pour la région. Plus, c'est une excellente formule de fractionnement de contrat puisque pour obtenir les services de plusieurs entreprises de transport, il n'y a qu'un seul responsable à contacter, le directeur de courtage de la zone où les travaux sont effectués

CONCLUSION

L'association des Transporteurs en Vrac de Baie-Comeau inc. souhaite être partenaire dans le projet de la réalisation du projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5, nous approuvons le tracé fait par le Ministère des Transports, nous désirons que le projet aille de l'avant, ce qui rendrait la route plus sécuritaire répondrait au besoin et à la sécurité des usagers de cette fameuse route (389) nous voyons positivement la concrétisation de ce projet.

Et considérant le professionnalisme des camionneurs-artisans ainsi que les structures efficaces qu'ils se sont données, ils sont des outils de développement en mesure d'engendrer des effets positifs au niveau des retombées économiques dans la région.



Sonia Gagné, directrice de courtage
Association des Transporteurs en Vrac
Baie-Comeau inc.
2650 boul. Laflèche,
Baie-Comeau (Québec) G5C 1E4
(418) 589-7621